

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ On y était

Sophie Tardy-Joubert

À la Cité des arts, la CPI sur le banc des accusés

Page 5

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Retenue à la source sur les dividendes de source française perçus par une société déficitaire non résidente

JURISPRUDENCE

Page 8

■ Immobilier

Pierre Noual

Inscription d'un immeuble et refus d'une matérialisation de l'intérêt d'art ou d'histoire : nouvelle compréhension de la réalité patrimoniale (TA Besançon, 15 nov. 2018)

CULTURE

Page 14

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le brave Dugommier

ACTUALITÉ

On y était



À la Cité des arts, la CPI sur le banc des accusés 142m5

Sophie TARDY-JOUBERT

Au mois de décembre dernier, la Cité des arts, à Paris, proposait, à l'occasion des 70 ans du traité de Rome, une réflexion sur la justice pénale internationale. La dernière conférence portait sur les défis de la CPI. Un panel d'intervenants des plus prestigieux avait été réuni pour l'événement. Étaient ainsi présents Patrick Baudouin, avocat en droit international, James Stewart, procureur adjoint de la CPI, Bruno Cotte, ancien président de chambre de la CPI, François Molins, procureur de Paris, François Roux, avocat et ancien chef du bureau de la défense du tribunal spécial pour le Liban. Le débat, modéré par Olivier Leurent, directeur national de l'École de la magistrature, prit quelque peu la forme d'un procès de la Cour pénale internationale. Loin de s'arrêter à une critique du système, la conférence fut aussi l'occasion de proposer des pistes d'amélioration de cette Cour.

La CPI sert-elle vraiment à quelque chose ? La question, certes provocatrice, résumerait assez bien le sentiment qui parcourut l'auditoire de la conférence de clôture du cycle de réflexion sur la justice internationale organisé, par la Cité des arts. Lenteur des procédures, coût, et orientation politique étant, de l'avis de tous les participants, les obstacles majeurs à son efficacité. Autre grief : seuls 123 États ont adhéré au traité de Rome, signé en 1998 pour mettre en place la Cour, et de nombreux pays, comme aujourd'hui la Syrie et le Yémen, échappent à sa compétence.

Premier à prendre la parole, l'avocat Patrick Baudouin, intervenait en tant que voix des victimes. Président d'honneur de

la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme, il est aujourd'hui le coprésident de la coalition française pour la CPI, groupement de 43 associations, ordres et syndicats investis dans la justice pénale internationale. « La Fédération internationale de la LDH, créée en 1922, a très vite milité pour une juridiction internationale, qu'elle a réclamée dès les années 30. C'est dire avec quelle satisfaction nous avons vu naître la CPI », rappela-t-il en préambule. Conscient d'ouvrir un débat qui allait malmener la Cour, il redit ensuite son attachement à l'institution. « Le droit international existe. S'il n'y avait pas de justice internationale pour le mettre en oeuvre, quelque chose manquerait.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34